



Communiqué de presse

1<sup>er</sup> avril 2015

## **Hébergement d'urgence en Ile-de-France, fin de la trêve hivernale :**

### **647 places pérennisées ou créées dans notre région.**

L'Etat héberge chaque jour en Ile de France environ 70 000 personnes.

- 48 800 personnes toute l'année dans le dispositif pérenne (CRHS, urgence pérenne, maisons relais, résidences sociales) ;
- 9 700 personnes demandeuses d'asile ;
- 11 200 personnes dans les 3 200 logements du dispositif d'intermédiation locative Solibail.

Cet effort a été considérablement amplifié depuis 3 ans à la demande de M. le Président de la République.

L'hébergement à l'hôtel représente 35 000 places, soit la moitié des places d'hébergement franciliennes. Cette situation n'est pas acceptable dès lors qu'il s'agit pour 50% des hébergés de personnes à droit complet.

Dans ce cadre, Mme Sylvia Pinel, Ministre du Logement a annoncé mardi 31 mars 2015 pour la fin de la trêve hivernale, la création ou la pérennisation au niveau national, de 2 000 places hivernales d'hébergement d'urgence.

**En Ile-de-France, cela représente dès à présent 647 places pérennisées ou créées. C'est un effort qui s'élève à 4 M€.**

Un appel à projets, destiné à augmenter de 1000 unités le nombre de logements du parc privé captés pour le dispositif Solibail, est en outre engagé.

Chaque mois, plus de 700 personnes hébergées par l'État obtiennent un logement social et sortent ainsi du dispositif d'hébergement, libérant autant de places pour de nouvelles prises en charge.

La fraternité voulue par le Gouvernement dans le respect de la loi est mise en œuvre en Ile-de-France sous la responsabilité du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris.

#### **Contact-presse :**

*Préfecture de la région Ile-de-France – Service communication  
Tél : 01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)*